cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Pelletier
https://www.cadre21.org/membres/a1bccccaf42dc12449bde29e

Date d'obtention : 2021-03-19 19:37:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une situation de sextage est dénoncée à l'école, des actions peuvent alors être entreprises en se référant à la trousse Sexto. Parler à l'auteur et à la jeune victime permet non seulement de les rassurer mais également de les soutenir. Recueillir les faits en posant des questions, sans juger, permet d'établir une grille de l'incident (amorce, nature, intentions et étendue de la situation - cela guidera les interventions), cette étape est celle de l'évaluation de l'incident. L'étape suivante, la vérification des informations: la jeune victime, les personnes qui sont au courant, qui sont impliquées dans l'incident seront également rencontrés - seul à seul - afin de remplir la grille d'évaluation en lien avec la situation. Après ces étapes, les renseignements recueillis devraient permettre d'établir si les activités sont malveillantes ou de nature criminelles, auxquels cas, l'école doit contacter la police (l'école ne doit alors pas parler à l'instigateur). Seulement si la situation n'est pas criminelle ou malveillante, l'instigateur pourra être rencontré pour obtenir sa version des faits et tenter de déterminer ses intentions. (intention impulsive ou si malveillante = appeler les policiers dans ce cas). Si la présence soupçonnée de matériel pornographique juvénile, envisager confisquer l'appareil (à l'aide des instructions et du sac fourni dans la trousse) SANS regarder ce que l'appareil contient. Communiquer dans les meilleurs délais, avec les parents (de tous les jeunes impliqués, victime et instigateur)

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation demande réflexion. Afin de déclencher le protocole Sexto et de remplir la grille d'évaluation, il est important de déterminer qui doit être rencontré en premier. L'auteur du signalement, lorsqu'il collabore permettra de remplir la grille. Sinon, la police doit être contactée afin d'éviter que la situation se poursuive et que des répercussions s'enchainent. Parfois, lorsque la situation provient d'un acte impulsif, il est important aussi d'agir rapidement afin d'enclencher le protocole Sexto pour éviter la propagation des images. Mais il est important, même si les informations recueillies selon la grille permettent de croire qu'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, que les personnes impliquées soient rencontrées afin d'évaluer l'incident. Le dossier dans ce cas peut se traiter selon les politiques de l'établissement.
Il faut être en mesure de discerner à quel moment la trousse peut être utilisée. Dans le cas de personnes majeures, de parents qui rapportent un incident survenu à la maison ou autre, il est important de référer au service de police. L'école ou l'intervenant n'est pas un mandataire de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

S'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées et tout cela en préservant la confidentialité (ne pas faire des liens, être subjectif ou donner des informations aux autres personnes impliquées) - avoir toujours en tête de préserver l'intégrité physique et psychologique: et parfois, dans le feu de l'action des étapes pourraient être oubliées et compromettre tout cela. Pour contrer cela, mot d'ordre à nos intervenants: bien suivre toutes les étapes pour recueillir les informations, ce qui permettra de guider les interventions pour la suite et prendre de bonnes décisions. Se rappeler que l'école n'est pas un mandataire de la police. Chacun à son rôle à jouer pour protéger les élèves.